

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
PETR PAYS DU GEVAUDAN LOZERE

Séance du mercredi 09 juillet 2025

Délibération N° DE_013_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
17	10	10
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf juillet deux mille vingt-cinq, à 10 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil du PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul POURQUIER.

Présents : Monsieur Lionel BOUNIOL, Monsieur Jean-Noël BRUGERON, Monsieur Gilbert GIRMA, Madame Christine HUGON, Monsieur Ludovic JAFFUEL, Madame Raymonde JOUBERT, Monsieur Noël LAFOURCADE, Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Monsieur David RODRIGUES, Monsieur Vincent SUDRE

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur Alain ASTRUC, Monsieur Bernard BASTIDE, Madame Agnès BOUARD, Madame Patricia BREMOND, Madame Eve BREZET, Monsieur Emmanuel CASTAN, Madame Michèle CASTAN, Monsieur Jean-Claude CAYREL, Madame Séverine CORNUT, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Alain GUENNOU, Monsieur Jean-Paul ITIER, Monsieur Jérémy PIC, Monsieur Thomas PIGNIDE, Madame Maggy REMIZE, Monsieur Pierre REY, Monsieur Philippe ROCHOUX, Monsieur Joël ROUQUET, Monsieur Jean-Claude SALEIL, Monsieur Francis SARTRE, Monsieur Samuel SOULIER, Monsieur Michel THEROND, Madame Christine VALENTIN, Monsieur Vincent REMISE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Monsieur Gilbert GIRMA est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Demande de financement auprès du Département pour l'animation du programme LEADER 2025

Le Président expose :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère est associé au Parc naturel régional de l'Aubrac et au PETR du Haut-Rouergue pour l'animation du programme Leader 2023-2027, sous le nom de Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causses Gévaudan.

Le PETR du Gévaudan-Lozère accompagne les potentiels bénéficiaires du programme sur les 32 communes non adhérentes au PNR, ainsi que pour les projets portés par les Communautés de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac et Aubrac Lot Causses Tarn. Pour ce faire, il met à disposition 1 Equivalent Temps Plein, réparti entre 2 agents.

DE_013_2025

Dans le cadre de ce programme LEADER, l'ingénierie nécessaire au montage des projets et au suivi administratif est prise en charge à hauteur de 80% de la dépense éligible par le FEADER et de 5% par le Conseil départemental de la Lozère, dans la limite de 25% de l'enveloppe totale du programme. Ce financement fait l'objet d'un dossier de demande annuel déposé auprès des services de la Région Occitanie pour la part Région/Feader et du Département de la Lozère pour la partie départementale.

Aussi,

Vu la loi du 27 janvier 2018 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) créant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux,

Vu les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère, et plus particulièrement l'article 7 portant sur les missions qu'il exerce,

Vu la convention relative à la mise en œuvre du Développement local mené par les Acteurs locaux dans le cadre du Plan national stratégique 2023-2027, en date du 24 Novembre 2024 entre la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et le Parc naturel régional de l'Aubrac, structure porteuse du GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan et chef de file,

Vu la décision du Conseil départemental de la Lozère en date du 24 Juin 2025, portant sur l'accompagnement financier des structures lozériennes pour l'animation du programme LEADER,

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- valide le budget 2025 du PETR du Gévaudan-Lozère pour l'animation, la gestion, l'évaluation et la communication du programme Leader 2023-2027

Dépenses éligibles				Recettes		
Animation/Gestion	taux	heures	total		Taux	Montant
G. Laurent	31,8	482,1	15330,78	FEADER	80%	48447,94
G. Bonicel	31,8	1104,9	35135,82	Autofinancement	15%	9083,98
		Ss-Total 1	50466,6	Département 48	5%	3028,00
Coûts indirects						
Déplacements	5%		2523,33			
Coûts indirects fct	15%		7569,99			
		Ss-Total 2	10093,32			
Total des dépenses			60559,92	Total des recettes		60559,92

- Autorise en conséquence le Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout acte se rapportant à ce projet

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER
Président de séance



Monsieur Gilbert GIRMA
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 09/07/2025
Date de reception de l'AR: 09/07/2025

048-200078343-DE_013_2025-DE
A G E D I

DE_013_2025